



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 février 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le vingtième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (voir annexe). Ce rapport est présenté par le Président exécutif par intérim de la Commission en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1999.



## Annexe

### **Vingtième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport, qui est le vingtième<sup>a</sup> présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 28 février 2005.

#### **II. Faits nouveaux**

2. Au cours de la période à l'examen, le Président exécutif par intérim a maintenu la pratique consistant à organiser des réunions d'information sur les activités de la Commission à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité, de représentants d'États Membres et de fonctionnaires du Secrétariat. Il s'est en outre rendu à Vienne pour s'entretenir avec le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les responsables du Bureau de vérification nucléaire en Iraq. Il s'est également rendu à Londres et à Paris pour mener des consultations avec de hauts responsables gouvernementaux.

3. Dans le cadre des enquêtes en cours sur l'enlèvement d'Iraq d'articles, de matériels et de matières soumis à son contrôle (essentiellement sous forme de ferraille), la Commission a demandé à tous les voisins de l'Iraq si certains de ces articles, matériels ou matières étaient entrés sur leur territoire ou avaient transité par lui. Les réponses de la Jordanie, de la Turquie et du Koweït ont été communiquées dans un précédent rapport ainsi que les mesures de suivi adoptées dans ce domaine en Jordanie. Depuis, une communication a été reçue du Représentant permanent de la République arabe syrienne confirmant une précédente déclaration selon laquelle « aucune ferraille de cette sorte en provenance d'Iraq n'a été introduite en Syrie ou n'a transité par le territoire syrien ». Aucune réponse n'a encore été reçue des Gouvernements de la République islamique d'Iran et de l'Arabie saoudite.

4. Les spécialistes de la COCOVINU chargés de l'analyse des images ont continué d'évaluer l'état des sites soumis à inspection et contrôle en Iraq. Ils ont acquis et examiné des images à haute résolution prises après la guerre et couvrant 353 sites sur les 411 qui avaient été inspectés entre novembre 2002 et mars 2003, dont ceux considérés comme les plus importants. Ils ont pu constater à cette occasion qu'environ 70 d'entre eux avaient été endommagés plus ou moins gravement par des bombardements.

---

<sup>a</sup> Les 19 rapports précédents de la Commission ont paru respectivement sous les cotes S/2000/516, S/2000/835, S/2000/1134, S/2001/177, S/2001/515, S/2001/833, S/2001/1126, S/2002/195, S/2002/606, S/2002/981, S/2002/1303, S/2003/232, S/2003/580, S/2003/844, S/2003/1135, S/2004/160, S/2004/435, S/2004/693 et S/2004/924.

5. Dans ses rapports trimestriels précédents, la COCOVINU avait signalé le pillage et la destruction totale de sites contenant des matériels et matières à double usage soumis à contrôle, dont certains ont été retrouvés en dehors de l'Iraq. En continuant d'examiner les images se rapportant aux sites, on a découvert qu'environ 90 des 353 sites analysés qui contenaient du matériel et des matières pertinentes avaient été démantelés ou rasés. Les experts de la Commission ont également observé que 10 d'entre eux étaient en cours de réparation ou de reconstruction

### **III. Autres activités**

6. La Commission a poursuivi ses travaux concernant l'élaboration d'un répertoire des armes et programmes irakiens interdits, dans l'intention d'en achever la première version en mars 2005. Les enseignements préliminaires qui peuvent être tirés de cette activité sur la base des progrès réalisés jusqu'ici ont été présentés au Collège des commissaires.

#### **Petites quantités**

7. Dans son dernier rapport trimestriel (S/2004/924), la Commission a indiqué son intention de modifier l'orientation générale des procédures de contrôle pour l'Iraq en ce qui concernait les petites quantités d'armes de destruction massive. Ces quantités peuvent présenter un intérêt pour des acteurs non étatiques tout en n'étant pas militairement significatives. Le Président exécutif par intérim a précisé le point de vue de la Commission sur la question au cours de consultations officielles du Conseil tenues le 7 décembre 2004, dans le cadre de l'examen du rapport susmentionné.

8. Un groupe de travail composé d'experts techniques de la COCOVINU a été constitué pour procéder à une première étude de la question et analyser les incidents dans lesquels les quantités d'agents biologiques et chimiques en cause étaient minimales. Cette étude servirait de base à une évaluation plus approfondie de la question au sein de la Commission, notamment de ses implications éventuelles pour les activités de contrôle et vérification continues en cours dans les domaines chimique et biologique. Le groupe a examiné les divers types de petites quantités d'agents et leur portée; les moyens nécessaires à l'acquisition de ces quantités, notamment la quantité de précurseurs et la capacité du matériel; les points d'étranglement possibles en ce qui concerne l'acquisition, la production et le transport de petites quantités d'agents d'armes de destruction massive ou de précurseurs primaires associés.

9. Au nombre de ces points d'étranglement figurent l'acquisition des matières, qu'il s'agisse de précurseurs chimiques ou de matières biologiques, ou des agents eux-mêmes; les compétences et l'expérience pratiques de la production ou de la synthèse d'armes chimiques ou biologiques et des précurseurs associés; les connaissances techniques nécessaires pour libérer ou disséminer les agents de manière efficace; le matériel de sécurité et de protection personnelle minimum; les antidotes à certains agents utilisés dans les armes chimiques.

10. La Commission a noté que le régime actuel de contrôle et de vérification continues pour l'Iraq portait sur les activités de production à petite échelle dans les domaines biologique et chimique et que, sauf pour ce qui est des milieux de culture,

les matières pertinentes étaient d'ores et déjà soumises à notification dans le cadre du mécanisme de contrôle des exportations et des importations approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1051 (1996). De petites quantités de ces matières pouvaient toutefois être acquises par l'intermédiaire de réseaux d'achats clandestins. Les mélanges chimiques qui font l'objet d'échanges commerciaux au niveau international et échappent au contrôle des exportations en raison de leur seuil de concentration constituent une autre source possible de précurseurs. En conséquence, une des premières observations du groupe a été qu'il fallait peut-être revoir les priorités et modifier les seuils de déclaration prévus dans le régime de contrôle et vérification continus. Il faudrait peut-être mettre davantage l'accent sur le contrôle des sites et ne plus considérer des données quantitatives spécifiques (nombre, volume, etc.) comme des facteurs déclenchants, autrement dit rendre le régime « indépendant des quantités ».

### **Système informatique**

11. La COCOVINU continue de perfectionner le système informatique qu'elle met à la disposition des inspecteurs et des analystes. L'intégration d'une grande quantité d'images satellite à haute résolution et la base de données relative aux inspections de site permettent de planifier, préparer et mener les inspections plus rapidement. Les données recueillies au cours des inspections sont entrées dans une application spéciale qui facilite la production des rapports d'inspection. La base de données relative aux sites est automatiquement mise à jour et prête à être consultée pour la prochaine inspection.

12. Grâce à un système d'archives électroniques sûr, la recherche et la récupération de l'information reposent maintenant sur des technologies de pointe. Des outils de recherche détaillés et approfondis permettent d'interroger la base de manière plus ciblée et d'obtenir des résultats plus faciles à gérer dans des délais beaucoup plus brefs. La dernière génération d'instruments d'analyse permet également d'afficher graphiquement des liens entre un grand nombre d'éléments de la base de données (sites, matières, matériel, etc.). La COCOVINU est donc mieux à même de répondre aux besoins et ses activités d'analyse et de planification comme ses opérations y gagnent en efficacité. Le système informatique de la Commission et ses fonctionnalités sont présentés en détail dans un appendice au présent rapport.

### **Stocks pour la production d'agents biologiques**

13. Dans le dernier rapport trimestriel qu'elle a présenté au Conseil, la Commission a déclaré qu'elle partageait les préoccupations du Groupe d'investigation en Iraq concernant le sort des stocks pour la production d'agents biologiques dans ce pays et que la question demeurait en suspens.

14. L'expression « stock pour la production d'agents biologiques » désigne collectivement les souches de micro-organismes obtenues à partir de collections de cultures (collection de souches unique) ainsi que les stocks de souches-mères et de semences actives. Un micro-organisme utilisé comme souche de référence est un micro-organisme qui a été isolé et dont les caractéristiques ont été définies. Une souche de référence est une souche de micro-organismes cultivés et utilisés pour produire des ampoules de souche-mère. Une seule ampoule de souches de référence peut permettre de produire une grande quantité d'ampoules (peut-être une centaine) de souches-mères. Les souches-mères sont généralement conservées de façon à

garantir que toutes les préparations successives se fassent à partir de la source afin de minimiser des possibilités de mutation ou de variation du produit. Chaque ampoule de souche-mère peut servir à produire un grand nombre d'ampoules de semence active. Les cultures de semence active sont ensuite utilisées au cours du processus de production d'agents biologiques.

15. En 1991, l'Iraq a déclaré à la Commission spéciale qu'il s'était procuré 103 ampoules d'isolats de bactérie (souches de référence) auprès de fournisseurs étrangers et il a donné des détails sur les divers types d'isolat, leur source, l'année où ils avaient été importés et leur quantités. Il a déclaré avoir utilisé 13 de ces 103 ampoules, les 90 autres ayant été remises intactes à la Commission spéciale. Comme le montre le tableau, un certain nombre d'ampoules d'isolat ont été utilisées par l'Iraq dans le cadre de son programme d'armes biologiques.

<i>Micro-organisme</i>	<i>Nombre d'ampoules déclarées utilisées</i>	<i>Nombre d'ampoules non utilisées remises par l'Iraq à l'ONU en 1991</i>
<i>Bacillus anthracis</i>	4	16
<i>Bacillus megaterium</i>	1	6
<i>Bacillus subtilis</i>	1	5
<i>Clostridium botulinum A</i>	3	8
<i>Clostridium perfringens</i>	3	15

Les bacilles non pathogènes *megaterium* et *subtilis* présentent certaines des caractéristiques du *bacillus anthracis* et peuvent être substitués au véritable agent actif lui-même à des fins d'essais, par exemple pour l'étalonnage de la production ou des études de dissémination. L'Iraq a également déclaré avoir importé, dans le cadre de son programme d'armes biologiques, un certain nombre d'isolats pathogènes et non pathogènes qu'il n'a pas utilisés. Il a remis 40 de ces ampoules intactes à la Commission spéciale. Il a également déclaré qu'une ampoule de *brucella melitensis* (pathogène) avait été utilisée dans le cadre de travaux de recherche universitaires.

16. La Commission spéciale a pu vérifier une partie des déclarations de l'Iraq s'agissant de l'utilisation et de la destruction ultérieure de stocks de souches-mères et de semences actives. Elle a toutefois noté qu'il était quasiment impossible de localiser tous les stocks de semence obtenus à partir d'ampoules ouvertes puisqu'ils pouvaient avoir été largement disséminés dans tout le pays sous forme de stocks de semence secondaire.

17. En conséquence, la question est à ranger au nombre des quelques incertitudes qui demeurent quant à l'existence continue en Iraq de stocks de semence pouvant éventuellement être utilisés pour produire des agents d'armes biologiques. Étant donné qu'il est impossible de résoudre le problème, la meilleure façon d'y faire face pourrait être de veiller à détecter, entre autres, toute activité future éventuelle associée à la production d'agents d'armes biologiques ou tous travaux de recherche connexes d'une certaine ampleur effectués en laboratoire.

## **IV. Questions diverses**

### **Bureaux locaux**

1. La Commission maintient à Bagdad un noyau de personnel essentiel de neuf ressortissants locaux qui assurent l'entretien des bureaux et laboratoires et d'autres matériels à l'Hôtel Canal. Ce personnel procédant actuellement à un inventaire du matériel de la COCOVINU dans cet hôtel, la Commission a pu passer les matériels perdus ou détruits par profits et pertes par l'intermédiaire du Comité central de contrôle du matériel.

2. Le bureau local de Chypre ne compte plus que quatre personnes. Il continue d'assurer le stockage et la maintenance du matériel d'inspection et de contrôle et pourrait servir de base de départ pour le personnel et l'appui logistique en cas de reprise des inspections. Les agents du bureau local ont continué, chaque fois qu'il y avait lieu de le faire, de collaborer avec les services des douanes de Lanarca pour faciliter les formalités afférentes aux expéditions d'autres organismes des Nations Unies et apporter un appui logistique aux opérations aériennes de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ainsi qu'aux opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le Président exécutif par intérim s'est rendu dans le bureau local au début de décembre et il s'est entretenu de son statut avec le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères qui lui a garanti son appui. Le Président exécutif par intérim a également visité les nouveaux locaux à usage de bureau situés à l'aéroport.

### **Contrats passés avec des laboratoires d'analyses**

3. Le Service des achats a entrepris de prolonger les contrats existants de façon à assurer à la Commission les services de laboratoires d'analyses en 2005.

### **Effectifs**

4. Le personnel permanent de la COCOVINU au Siège se compose de 51 experts en armement et autres fonctionnaires (catégorie des administrateurs), de 25 nationalités différentes, dont 9 femmes.

### **Participation à des visites techniques, à des réunions et à des ateliers et assistance à des entités des Nations Unies**

5. Deux membres du personnel ont assisté, en qualité d'observateurs, à la neuvième Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Ils se sont en outre entretenus du format des déclarations avec des spécialistes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et ils ont visité les laboratoires et réserves de matériel de l'Organisation pour discuter des méthodes d'échantillonnage et d'analyse ainsi que de la meilleure façon de stocker le matériel pour en garantir la viabilité à long terme.

6. À la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la Section de cartographie du Département des opérations de maintien de la paix, des spécialistes de l'interprétation des images de la Commission ont prêté concours à un certain nombre d'organismes de Nations Unies en traitant pour eux des images transmises par satellite couvrant la zone de l'océan Indien touchée par le tremblement de terre et le tsunami de décembre 2004. Ils ont créé un fichier maître

d'images satellite Landsat pour permettre la cartographie et l'analyse exactes de la région. Ils ont traité 84 planches Landsat – 7 couvrant toute la zone ainsi que 250 images détaillées à haute résolution représentant différents segments de la zone touchée et 27 cartes de la partie occidentale de Sumatra. Toutes les données sont gérées dans un système d'information géographique et placées en ligne à la disposition des intéressés.

### **Formation**

7. Un séminaire de deux jours a été organisé à New York les 15 et 17 février pour mieux faire connaître l'infrastructure, le matériel et les matières qui pourraient servir à la production à petite échelle d'agents de guerre chimiques ou biologiques.

8. La préparation du deuxième stage avancé sur les missiles qui doit se tenir en Allemagne du 7 au 18 mars a été menée à bien. Le principal objectif de ce stage est de donner aux experts inscrits sur la liste les compétences pratiques voulues pour inspecter et contrôler le matériel et les moyens de production à double usage.

9. La COCOVINU a organisé, à l'intention de ses experts biologiques et avec le concours d'une société de biotechnologie, un séminaire interne sur l'analyse de l'ADN en tant qu'instrument de vérification potentiel. L'expérience acquise par le personnel des forces de l'ordre et les observateurs des droits de l'homme dans le traitement de grandes quantités d'échantillons à base d'ADN peut être appliquée à l'ADN extrait de plantes et des micro-organismes. Ce séminaire a également porté sur les technologies les plus récentes en matière d'extraction et de traitement de l'ADN et leur application éventuelle aux activités de la COCOVINU.

## **V. Le Collège des commissaires**

10. Le Collège des commissaires de la COCOVINU s'est réuni à New York pour sa dix-huitième session ordinaire, les 23 et 24 février. Comme lors des sessions précédentes, des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques étaient présents.

11. Le Président exécutif par intérim a présenté aux commissaires un exposé sur les activités menées par la Commission depuis leur dernière réunion. Les commissaires ont également entendu des exposés sur certains des enseignements tirés de la préparation du répertoire, sur les travaux de l'Iraq dans le domaine du vaccin antivariolique et sur les conclusions du groupe d'experts biologiques réuni en 2004 pour examiner le réaménagement éventuel du plan de contrôle, ainsi que sur les capacités de la Commission en matière d'images.

12. Le Collège a remercié le Président exécutif par intérim de son exposé oral détaillé, qui a porté notamment sur la confirmation du désarmement, le contrôle continu et la nécessité éventuelle de vérifier, pendant une période déterminée l'utilisation finale qui serait faite des articles à double usage importés en Iraq. Il a également remercié d'autres intervenants. Certains commissaires ont suggéré que l'on forme un groupe d'experts pour examiner le réaménagement éventuel des dispositions du plan de contrôle concernant les missiles. Le Collège a réitéré son appui à la liste de la COCOVINU ainsi qu'au maintien des compétences et de l'expérience existantes.

13. Le Collège a examiné celles des questions soulevées par le Président dans son exposé oral qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le mandat de la Commission, en prenant acte des activités du Groupe d'investigation en Iraq et des événements récents, notamment des élections tenues en janvier dans le pays. Il s'est dit conscient que nombre de ces questions, notamment celle du mandat de la Commission, relèvent en dernière analyse du Conseil de sécurité auquel il appartient de trancher. Le Collège a encouragé le Président à continuer de faire preuve de dynamisme dans le cadre du mandat actuel et il a réitéré son appui aux travaux de la Commission, notamment en ce qui concerne le répertoire, le réaménagement éventuel du plan de contrôle et de vérification continus et la formation.

14. Il a été décidé de tenir la prochaine réunion les 24 et 25 mai 2005, à New York.

15. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés sur la teneur du présent rapport.

## Appendice

### Système informatique de la COCOVINU

#### Introduction

1. Dès la création de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies par le Conseil de sécurité en décembre 1999, on a compris que pour pouvoir analyser les travaux menés pendant huit ans par son prédécesseur, la Commission spéciale (CSNU), en tirer des conclusions et préparer les futures inspections en Iraq, il fallait disposer d'un système informatique beaucoup plus dynamique. On a également compris qu'une grande partie des données précédemment communiquées par l'Iraq ainsi que de celles recueillies par la Commission spéciale renfermaient des renseignements très sensibles ainsi que des informations exclusives qu'il fallait traiter de façon confidentielle et stocker sur des supports sûrs.
2. La COCOVINU s'est donc dotée à la fois d'un réseau local et d'un réseau étendu sûrs hors ligne, c'est-à-dire sans connexion aucune à quelque réseau informatique extérieur que ce soit. Les échanges entre les ordinateurs et ces réseaux sont cryptés.
3. Lors de la conception de ce système informatique, on a veillé à ce qu'il soit versatile et capable de répondre aux besoins changeants et différents des trois grands domaines d'activité.
4. Le passage au système actuel s'est fait en plusieurs étapes, en s'appuyant à la fois sur les acquis hérités de la Commission spéciale et sur les nouvelles réalisations. Le travail a été mené à bien dans le cadre d'une stratégie informatique adoptée par les échelons supérieurs.

#### Ensemble du système informatique de la COCOVINU

5. Le système informatique qu'utilise actuellement la COCOVINU facilite de bien des manières le travail de cette dernière en lui permettant de stocker, analyser et comparer aux données précédentes la grande quantité de données qui lui sont communiquées. Il se compose de cinq sous-systèmes principaux étroitement reliés les uns aux autres dans un souci de flexibilité et de réactivité : intranet, archives et moteur de recherche; bases, sites, inspections et déclarations; système d'information géographique; outils analytiques; infrastructure informatique et télématique sous-jacente.

#### Intranet, archives et moteur de recherche

6. Étant donné le grand nombre d'outils informatiques disponibles, un portail central a été mis en place sur l'intranet pour servir de point de départ logique aux inspecteurs et aux analystes; ce portail leur donne accès à toutes les informations disponibles et leur permet de recevoir des informations concernant le système ainsi que les mises à jour.
7. Les archives de la COCOVINU sont composées en tout premier lieu du fond de documents papier hérité de la Commission spéciale et de tous les documents qu'elle a elle-même accumulés dans l'exécution de son mandat. Cette collection qui ne cesse de s'agrandir mesure environ 450 mètres linéaires, comporte un million de

pages ainsi qu'une grande diversité de bandes vidéo, photographies et cassettes audio provenant des inspections et d'images satellite.

8. Une grande partie de cette information a été produite sous forme électronique et n'est pas toujours disponible sur papier. Il en va ainsi de certaines déclarations du Gouvernement iraquien à la COCOVINU, des renseignements recueillis au cours des inspections et des rapports analytiques établis par le personnel de la Commission ainsi que des images et des données entrées dans les bases de données de la COCOVINU. Ces archives électroniques représentent plus de 900 Go de données, ce qui suffirait à remplir 1 300 CD-ROM.

9. Outre sa charge de travail quotidienne, le personnel de la COCOVINU continue à trier les documents par catégories, à les traduire et à les numériser, une grande partie du fond documentaire hérité de la Commission spéciale étant constituée de documents papier.

10. Pour gérer cette collection, la COCOVINU utilise un système de gestion des documents du commerce qui lui permet de cataloguer systématiquement toute information produite et reçue et de gérer le fond, qu'il s'agisse de fichiers électroniques ou de documents papier.

11. La recherche d'un document spécifique peut se faire de deux manières différentes :

a) On peut rechercher un document à partir de son titre ou de toute autre information supplémentaire (métadonnée) qui lui a été associée au moment de l'archivage. Parmi les métadonnées, on compte par exemple le numéro du document, des notes, le numéro du site auquel il se rapporte, son support physique particulier, la date de sa création, la date de son archivage, le domaine dont il relève, son type (multimédia, rapport d'inspection, document iraquien, etc.) et son auteur.

b) On peut également rechercher un document qui contient tel ou tel mot ou porte sur tel ou tel concept. Une recherche qui n'utiliserait que des mots comme critères donnerait des résultats très limités dans le cas de documents contenant des informations techniques complexes. Le moteur de recherche de la COCOVINU prend en compte les corrélations qui existent entre tous les mots de tous les documents et en évalue la pertinence grâce à un algorithme très perfectionné. Lorsque la recherche porte sur un mot spécifique, il catalogue et analyse aussi d'autres mots qui apparaissent en même temps que le mot recherché dans tous les autres documents. Il trouve ainsi des documents qui ne comportent pas le mot recherché mais contiennent des mots qui lui sont statistiquement corrélés. Le champ des résultats peut être élargi ou restreint au gré de l'utilisateur.

c) Le moteur de recherche de la COCOVINU peut produire des « thèmes » ou recherches prédéterminées. Ainsi, un inspecteur ou un analyste peut utiliser directement comme critère de recherche le mot « bacille du charbon » en précisant qu'il doit apparaître dans le même paragraphe que le mot « vaporisateur » mais n'avoir aucun lien avec le mot « agricole ». Il existe actuellement trois thèmes, définis en coopération avec les analystes et les inspecteurs.

d) Le moteur de recherche de la COCOVINU peut également produire des arbres de connaissance, représentations hiérarchisées de données qui permettent à l'utilisateur de sélectionner les répertoires et les sous-répertoires qui contiennent l'information recherchée. Ces arbres de connaissance peuvent être fondés sur des

champs de métadonnées (par exemple, type d'arme ou d'entrée) ou sur des notions abstraites. Ils améliorent grandement la capacité de la COCOVINU d'effectuer un examen croisé de l'information, de déceler les tendances cachées et d'obtenir rapidement des détails. Ils permettent de préciser et de restreindre le champ de la recherche si l'information recherchée est très spécifique : ainsi on peut effectuer des recherches sur le matériel à partir de son fournisseur, de la matière ayant servi à sa construction ou du domaine. Ils servent en outre à restreindre la recherche, le cas échéant, par type de document (rapports d'inspection, déclarations, renseignements extraits de sources publiques) ou par emplacement physique du document.

#### **Bases : sites, inspections et déclarations**

12. Le système d'information de la COCOVINU ne contient pas que des documents. Une grande partie de l'information concernant les installations capables de produire ou d'utiliser des matériaux relevant du mandat de la Commission est stockée dans une vaste base de données; conçue pour être souple et facilement adaptée, celle-ci peut-être modifiée moyennant un changement de données, sans qu'il faille reprogrammer le système.

13. La base de données sur les sites peut être enrichie (complétée/mise à jour) de plusieurs façons. Une nouvelle entrée peut être créée à partir de l'information reçue, par exemple dans une déclaration de l'Iraq. Cette information porte sur les caractéristiques physiques du site (coordonnées, adresse, emplacement, bâtiment, matériel, matériaux, procédés, capacités, etc.) et sur son organisation interne et externe (contact, propriétaire, organisation mère, etc.). Chaque fois qu'un nouveau renseignement est saisi, une référence à un document archivé ou à une autre source peut être ajoutée. Pour la plupart de l'information qui figure dans la base, on peut donc remonter à des pièces ou traces écrites.

14. La base de données contient aussi des renseignements provenant des inspections, qui sont très proches des renseignements sur les sites et peuvent donc être directement saisis dans la base de données sur les sites.

15. La base qui contient les renseignements sur les sites et les résultats des inspections est aussi utilisée à des fins de planification et d'analyse, ainsi qu'à des fins opérationnelles. Les calendriers d'inspection et de contrôle peuvent être établis à partir des dates des inspections précédentes. Des documents peuvent être produits pour faciliter la planification des missions et constituer des dossiers que les inspecteurs utiliseront durant leurs missions.

16. À l'issue des inspections, les inspecteurs saisissent les données qu'ils ont réunies dans le système de production de rapports d'inspection, qui génère des documents normalisés. Tous les documents rassemblés au cours de l'inspection sont archivés. Les constatations les plus récentes des inspecteurs sont introduites dans la base de données, qui est ainsi mise à jour, et un numéro d'inspection est « attaché » aux données modifiées, de sorte que la source puisse être retrouvée. Les données anciennes, stockées ailleurs dans la base, peuvent être utilisées pour remonter la filière de l'information.

17. La COCOVINU a récemment mis au point le prototype d'une application permettant de traiter électroniquement les données provenant des déclarations de l'Iraq. Auparavant, ces déclarations étaient présentées sur papier ou sous forme électronique sans qu'il existe de schéma systématique, ce qui fait que l'analyse

exigeait beaucoup de travail. Le nouveau système de déclaration, pleinement intégré avec la base de données sur les sites et le système de production des rapports d'inspection, permettra de détecter automatiquement les changements dans l'information présentée. En outre, l'information figurant dans la première déclaration pourra être introduite dans la base de données sur les sites, ce qui simplifiera considérablement le processus de saisie des données initiales sur les sites.

18. L'intranet de la COCOVINU offre des outils qui permettent de faire des recherches précises dans la base de données :

- **Système de recherche concernant les entretiens.** Application qui permet aux inspecteurs et analystes de faire des recherches concernant des entretiens ou échanges avec des Iraquiens. Il est possible de faire des recherches dans le texte ou de retrouver des entretiens auxquels certaines personnes ont participé.
- **Système de recherche concernant les bâtiments.** Application qui permet aux utilisateurs de visualiser des informations sur les bâtiments d'un site. Les inspecteurs et analystes peuvent saisir le numéro d'un site puis sélectionner les bâtiments voulus, ou saisir directement les numéros des bâtiments. Cette recherche complexe permet de retrouver l'information suivante : renseignements de base tels que nom, usage actuel, description ou emplacement, photos, et liste du matériel par emplacement dans le bâtiment, avec des liens et des informations précises sur chaque article (photos, dimensions, utilisations, catégorie, statut, etc.). La COCOVINU est en train de développer cet outil pour qu'il permette de retrouver d'anciens rapports d'inspection mentionnant un article donné, afin qu'il soit possible de suivre son parcours, d'accéder à des listes de matériaux indiquant notamment les fournisseurs et les clients, les quantités et les activités pour lesquelles les matériaux ont été utilisés et les possibilités offertes et de savoir quelles activités sont menées dans un bâtiment, combien de personnes y travaillent, quel type de travail est effectué et quels matériaux utilisés, etc.
- **Système de recherche concernant le matériel.** Système de recherche qui permet aux utilisateurs de faire des recherches précises dans la partie de la base de données consacrée au matériel. Il est notamment possible de faire des recherches par site, fabricant, type de matériel, statut du matériel, domaine, quantité, dimensions, numéro de série, modèle ou description d'armes, observations, fournisseur, emplacement sur le site, etc.

#### **Système d'information géographique**

19. Il est de plus en plus aisé d'obtenir de services commerciaux des images satellite de qualité. Les inspecteurs utilisent des images de ce type pour la préparation et l'exécution de leurs missions. Pour que les inspections soient plus efficaces, la COCOVINU a mis au point un système d'information géographique grâce auquel les images et les cartes peuvent être intégrées dans la base de données sur les sites. Les analystes ont la possibilité d'agrandir les cartes de l'Iraq jusqu'à ce qu'un bâtiment puisse y être localisé, et de chercher des renseignements sur le contenu de ce bâtiment. Les inspecteurs peuvent utiliser le même outil pour préparer une mission. La base de données géographiques de la COCOVINU contient près d'un million d'éléments tels qu'autoroutes, fossés, terres inondables, puits,

oléoducs, etc. Certaines de ces données peuvent être d'une grande utilité lors de la préparation des missions d'inspection.

20. Les images de qualité étant aisément accessibles, la COCOVINU peut, périodiquement, obtenir et analyser de nouvelles images d'un même lieu. Les analystes peuvent ainsi repérer et analyser les changements survenus au niveau des principales infrastructures des sites et, à partir de là, mettre à jour les bases de données afin d'améliorer la préparation des inspections.

21. La combinaison de modèles numériques altitudinaux et d'images satellite de qualité permet de produire des modèles en trois dimensions des sites et de leurs environs, ce qui donne aux inspecteurs un outil opérationnel supplémentaire.

### **Outils analytiques**

22. La complexité des systèmes d'information fait qu'il est difficile de retrouver des données et de les mettre en corrélation; c'est pourquoi la COCOVINU se sert d'outils analytiques utilisés par les organismes chargés du maintien de l'ordre pour établir des liens entre différents éléments de sa base de données. Le système permet de trouver des points communs entre des entités apparemment sans rapport les unes avec les autres. Ainsi, il permet de faire le lien entre plusieurs sites en montrant qu'ils utilisent le même matériel ou le même personnel.

23. Un volume important de données produites par des dispositifs de télésurveillance ou des caméras placés dans différents sites peut être centralisé en un même lieu. Des logiciels spécialisés permettent aux inspecteurs de passer en revue et d'authentifier ces données rapidement et efficacement. Le matériel peut être commandé à distance, ce qui permet une surveillance en temps réel.

24. Pour que les inspecteurs puissent être déployés rapidement, la COCOVINU a mis en place, aux fins de leur formation, une version réduite, entièrement fonctionnelle, du système d'information. Les inspecteurs inscrits dans le fichier et les membres du personnel du Siège sont formés à l'utilisation des systèmes dont se sert la Commission.